



Sir Yes Sir

@SirYesSir29

13-11-2021

16:49

---

Tribunal correctionnel, Nathalie se tient à la barre bien droite. Regard froid, 1 sourcil levé & la mâchoire crispée, elle ne semble pas comprendre ce qu'elle fait là. Elle répond aux questions du président du bout des lèvres, l'air très fermé.

Carré châtain, habillement soigné,

parfaitement insérée socialement. Elle a 1 travail, pas d'addictions, & contrairement à beaucoup de prévenus elle n'a pas 1 parcours de vie fracassé. Elle n'a jamais été condamnée.

J'ai tenté d'éviter cette audience en mettant en oeuvre des alternatives aux poursuites mais,

de guerre lasse & parce que Nathalie persistait dans son comportement, j'ai fini par engager des poursuites pour non représentation d'enfants.

Sur le banc réservé aux parties civiles se trouve Antoine, l'air en colère, son avocat posant de temps à autre 1 main sur son épaule,

quand il s'agite & semble vouloir intervenir en entendant les réponses de son ex compagne. Il faut revenir en arrière pour comprendre comment on en est arrivés là.

Antoine & Nathalie avaient pas loin de 30 ans quand ils sont tombés amoureux. C'est allé vite, vivre ensemble,

& 1 peu + d'1 an après, Nathalie est tombée enceinte de Juliette, leur petite fille, leur merveille.

Leur boulot à tous les 2 était très prenant; d'1 commun accord, il a été décidé qu'Antoine lèverait le pied niveau horaires, pour être + présent à la maison.

& la vie a suivi son

cours, 1 vie simple, sans nuages.

Ça ne devait pourtant pas durer toujours...

La petite avait 4 ans quand l'histoire d'Antoine & Nathalie s'est brisée. Oh, tristement, banalement. Antoine a entamé 1 relation avec une collègue de travail. Il a joué double jeu, des mois, jusqu'à

ce que Nathalie le découvre.

Elle a immédiatement fait le choix que son compagnon n'avait pas pu ou pas voulu faire, & elle l'a mis à la porte. Fini. Il est retourné chez ses parents. Il n'a pas fait le malin, il avait bien conscience d'avoir déconné, & il comprenait sa colère.

Il a commencé à s'inquiéter quand il a eu du mal à voir sa fille, il pensait qu'il pourrait l'accueillir le week-end & peut-être, à terme, 1 semaine s/ 2. Après tout, ses horaires de travail étaient + souples, il avait du temps pour Juliette...Mais son ex n'était pas de cet avis.

Le jour où Nathalie lui a sèchement dit qu'aucun juge ne lui avait accordé le moindre droit, Antoine est allé voir 1 avocat, pour faire statuer sur la garde de Juliette. Il a accusé le coup en apprenant que ça prendrait des mois...Il a lancé la procédure, & en a informé Nathalie.

Le mois suivant, elle a déposé 1 plainte contre lui.

Violences conjugales, du temps de leur relation. Elle a fourni des photos non datées d'ecchymoses, de marques, & le médecin l'a trouvée déstabilisée, vraiment. 2 jours d'ITT, du fait de son état psychologique.

Antoine a nié.

Pas de témoins, ni direct, ni qui aurait recueilli les confidences de la plaignante à l'époque des faits. Les proches ont décrit 1 couple harmonieux, au sein duquel Nathalie avait plutôt tendance à prendre les choses en main, à décider.

Pas de preuves...J'ai classé sans suite.

2ème plainte. Harcèlement par ex conjoint.

C'est vrai qu'Antoine appelle, beaucoup, il envoie des mails, & même, c'est arrivé qu'il passe chez son ex.

Il n'a pas été voir les gendarmes pour se plaindre de ne pas voir sa fille :son avocat lui a expliqué, ça ne sert à rien tant que

le juge n'a pas tranché.

Mais depuis la séparation, il y a presque 1 an, il a très peu vu Juliette. Alors il insiste, il prend des nouvelles, il essaye de négocier, & de temps en temps ça marche, Nathalie lui accorde quelques heures avec l'enfant, chez elle ou même, elle accepte

qu'il l'emmène se promener.

Oui peut-être qu'il appelle trop, ok. Mais Juliette lui manque.

Il fournit les mails, les SMS, il est méfiant depuis la précédente plainte & il a tout gardé. Les contacts avec Nathalie concernent exclusivement leur fille, en tout cas du côté d'Antoine.

Son ex compagne en revanche, dans ses réponses, lui fait beaucoup de reproches, sur leur vie commune, sur leur séparation, sur l'Autre, il paraît qu'il est toujours avec elle? Hors de question qu'elle voit Juliette, on verra bien ce que dit le JAF...

Je classe sans suite.

Enfin,

le Juge aux Affaires Familiales statue: 1 week-end s/ 2 & la moitié des vacances scolaires pour

Antoine, résidence habituelle chez Nathalie.

Garde alternée rejetée car l'enfant a très peu vu son père ces derniers mois, Juliette a 5 ans & 1 changement brutal pourrait la perturber.

Le jugement ne critique pas les compétences parentales d'Antoine, & on sent que le JAF ressaisi dans quelques mois pourrait bien l'accorder, cette garde alternée.

Le papa est soulagé. Enfin, les choses vont rentrer dans l'ordre.

Il se trompe & va déchanter. Le 1er week-end où il

doit voir sa fille, celle-ci est malade. Le suivant, elle a 1 sortie scolaire... Antoine commence à douter.

Le 3ème, il exige de voir sa fille & trouve la porte de son ex close.

Plainte pour non représentation d'enfants, Nathalie se confond en excuses, elle a eu 1 impératif & ça

ne se reproduira plus. Recadrage du gendarme...

Mais ça va se reproduire. Nathalie se voit délivrer 1 convocation devant le délégué du Procureur sur mes instructions : il va falloir respecter les droits accordés par le JAF à Antoine, & tout de suite. Sinon, ce sera le Tribunal.

3ème plainte de Nathalie. Agression sexuelle.

Après 1 week-end que Juliette a passé chez Antoine, elle a constaté des rougeurs suspectes, sa fille a pleuré, a parlé de chatouilles pratiquées par son père, chatouilles qui lui ont fait mal.

Juliette est auditionnée en gendarmerie

& ne dit rien de tel, elle parle de son papa d'1 ton enjoué & elle ne mentionne aucun geste inconvenant. C'est 1 fillette qui parle très bien pour ses presque 6 ans. Le médecin ne relève strictement rien.

Antoine nie tout agissement déplacé envers sa fille : il est abasourdi.

Je classe sans suite & le fais notifier à Nathalie, en lui indiquant que les droits de visite doivent être respectés.

Elle va pourtant s'y refuser & saisir le JAF en référés, pour faire suspendre les droits du père au vu de la dernière procédure.

Le JAF rejette sa demande. Appel.

Quand la Cour d'Appel confirme les droits de visite du père, Antoine n'a pas grand espoir quand il va chercher Juliette...& il a raison. Porte close.

Plainte pour non représentation d'enfants. Encore.

Cette fois, je fais convoquer Nathalie devant le tribunal correctionnel.

Elle affirme vouloir juste protéger sa fille, rien d'autre, & on le lui reproche?

L'avocat d'Antoine raconte, les déceptions chaque week-end où il ne peut exercer ses droits, la fête des pères, le Noël sans sa fille, les auditions chez les gendarmes, les regards en coin des gens,

il paraît qu'il n'y a pas de fumée sans feu hein?..

Quand Nathalie est condamnée à 1 sursis probatoire avec obligation d'indemniser Antoine, elle n'a aucune réaction.

Avant que le dossier suivant soit appelé, je l'entends glisser froidement à son ex qu'ils se reverront en appel.

Tivitiko - The most beautiful shape of tweets!

Continue to read: <https://tivitiko.herokuapp.com/thread/JPmegn.html>